

Sommaire

- >> Editorial
- >> Séances du Conseil municipal
- >> Infos diverses

Législature 2011- 2015 >> éditorial

Vous trouverez dans ce bulletin un bref rapport sur l'exercice 2013 des finances communales ainsi qu'un résumé des décisions prises par le Conseil durant les quatre premières séances de l'année. Les décisions de la séance de mai, dont le procès verbal n'a pas encore été adopté, seront évoquées dans le prochain bulletin.

Au delà de ces informations et des petits rappels pratiques à faire avant l'été, il nous a semblé important de relever, dans ce bulletin et surtout dans ce premier éditorial le grand effort de chacun, dans l'administration, au Conseil municipal et à l'Exécutif pour s'adapter à la situation de transition provoquée par le bien triste décès du Maire.

Pour l'Exécutif, il a fallu inventer un nouveau mode de fonctionnement, avec une autorité partagée, mais des décisions collégiales et consensuelles.

Le Conseil municipal, brutalement privé de son Maire, se trouve face à trois magistrats de même niveau d'autorité, dont l'une leur est totalement inconnue. L'exercice n'est pas facile non plus. D'autant qu'une période électorale s'ouvre avec les possibles tensions qu'elle peut susciter.

Enfin changer de patron est un exercice difficile pour une administration qui doit alors s'adapter à de nouvelles personnalités, modifier ses habitudes tout en sachant que tout cela est transitoire et que l'élection du prochain Maire viendra, d'ici trois mois, modifier peut-être l'organisation actuelle.

Mais chacun s'est adapté, a poursuivi qui son mandat, qui son travail afin qu'il n'y ait pas de rupture dans l'accomplissement des tâches et la gestion des affaires communales.

Permettez-nous dès lors de relever ce solide engagement collectif pour la commune d'Hermance et de remercier infiniment chacun de la part qu'il y prend.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été et d'agréables vacances si vous en prenez.

Les Administratrices



Mairie d'Hermance
1, rue de l'Eglise - CP 2
1248 Hermance

Tél. 022 751 13 90
Fax 022 751 20 90
e-mail mairie@hermance.ch



Comptes 2013

Tableau récapitulatif pour la période 2010 - 2014

| 000 | 2010 | ① | 2011 | ① | 2012 | ① | 2013 | ① |
|---------------------|--------|--------|--------|-------|--------|-------|-------|--------|
| Recettes budgétées | 3'274 | +5.16 | 3'395 | +3.56 | 3'221 | -5.13 | 3'238 | -0.80 |
| Recettes effectives | 3'661 | -17.40 | 3'438 | -6.50 | 3'830 | +10.2 | 3'237 | -15.50 |
| Différence en 000 | +387 | | +43 | | +609 | | -1 | |
| Dépenses budgétées | 3'271 | +5.11 | 3'395 | +3.56 | 3'221 | -5.13 | 3'237 | -0.80 |
| Dépenses effectives | 2'279② | +0.90 | 3'131③ | +3.90 | 3'480④ | +10.1 | 2'989 | -14.10 |
| Différence en 000 | -992 | | -264 | | +263 | | -248 | |
| Solde (Boni) | 1'382 | | 307 | | 346 | | 248 | |

① Var. en % d'une année à l'autre

② Dont -Frs 277'000.- de dissolution de provisions

③ Dont -Frs 1'012'900.- de dissolution de provisions.

④ Dont Frs 238'700.- de provisions.

La commune a clos l'exercice 2013 avec un boni de CHF 247'589.70. Bien que ce résultat soit satisfaisant, il s'agit de le prendre avec une certaine prudence. Un boni ne signifie pas une augmentation comparable des liquidités et les prévisions des recettes futures demeurent incertaines. C'est pourquoi, l'Exécutif, le conseil municipal ainsi que l'administration s'emploient à garder un strict contrôle sur les dépenses.

Dans ce cadre, le total des charges se monte à CHF 2'989'069.59, soit une baisse de 14% par rapport à l'exercice précédent. Les dépassements de budget sont à hauteur de CHF 248'774.20 soit un dépassement de 8%. Notons toutefois que CHF 163'650.95 ont fait l'objet de crédits budgétaires supplémentaires votés durant l'année par le Conseil municipal.

Il y a lieu ici de souligner l'effort consenti en 2013 pour le maintien et le respect du budget. En effet, si, en 2010, le dépassement constaté à la clôture des comptes était de 14%, il a atteint près de 20% du budget 2012, pour redescendre à 8% en 2013. Ces résultats probants sont notamment le fruit de la collaboration avec la Cour des Comptes qui a incité la commune à revoir ses processus financiers et budgétaires.

Les revenus, pour leur part, se montent à CHF 3'237'009.29 marquant, eux aussi, une baisse de 18% par rapports aux entrées 2013.

Sur le plan des investissements, l'exercice 2013 a vu se terminer les travaux de réfection des canalisations (CHF 433'326.-), avec la dernière intervention sur le collecteur des quais qui a nécessité l'abattage d'un platane. Grâce à ces travaux, la Commune est désormais à jour dans l'entretien de son réseau d'assainissement secondaire.

La rénovation de l'enveloppe (toit, façades) de la salle communale a également entamé sa première étape, avec un crédit d'investissement de CHF 206'220.- dédié au remplacement de la chaudière.

La totalité des investissements de la commune en 2013 se monte à CHF 639'547.-.

Si les dépenses restent maîtrisées, les investissements à venir seront conséquents, notamment pour la Maison Bossart. C'est pourquoi il conviendra d'être prudent d'autant que l'augmentation du nombre d'habitants sur la commune ne se traduit pas par une hausse linéaire des rentrées fiscales. En effet, ces dernières continuent de dépendre en grande partie d'un nombre restreint de contribuables et les prévisions du département des finances restent pour le moment peu encourageantes.



Séances du conseil municipal

Ce point liste les décisions formelles prises par le Conseil municipal. Pour plus d'informations sur les débats ou le texte intégral des délibérations et autres objets traités, les procès verbaux sont disponibles, dès leur acceptation, sur le site Internet de la commune.

Aucune décision formelle n'a été prise par le Conseil municipal lors de la séance du 28 janvier 2014.

Séance du 25 février 2014 :

- Par 10 oui, 0 non et 1 abstention, le Conseil a accepté la délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 8'000,- pour la participation d'Hermance à l'appel d'offres marché public pour la levée des déchets CoHeRan.
- Par 5 oui, 1 non et 4 abstentions, le Conseil a accepté la délibération déposée par M. Roland Savioz, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 5'000,- pour l'attribution d'un mandat externe dédié à la gestion d'une page Facebook communale.
- Par 6 oui, 2 non et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la motion « sécurité pour tous » déposée par M. Thierry Vidonne.

Cette motion demande à l'Exécutif de rendre rapport sur un projet de sécurité, comprenant notamment une réflexion sur la possibilité d'intégrer le service APM de Cohéran, la vidéosurveillance et l'opportunité de conserver une société privée de sécurité.

Séance du 1^{er} avril 2014

En début de séance, quelques minutes de silence ont rendu hommage à M. Bernard Lapperousaz, Maire de la Commune, récemment décédé.

- Elu tacitement en remplacement de M. Edmond Gilliard, démissionnaire, M. Gilles Monnier a prêté serment devant les membres de l'Exécutif présents et le Conseil municipal.

- A l'unanimité des membres présents, le Conseil a accepté la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 12'600,- pour la réalisation d'une étude débouchant sur un projet d'aménagement paysager de la place et des alentours de la Maison Bossart.
- A l'unanimité des membres présents, le Conseil a accepté la délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 11'000,- pour la participation d'Hermance à la réalisation d'un plan financier relatif au projet d'aménagement d'un complexe sportif et réalisation de terrains de jeux (football-Rugby).
- A l'unanimité des membres présents, le Conseil a accepté la délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000,- pour une analyse des conditions de réunification des services voirie des communes d'Anières, Corsier et Hermance.
- Par 9 oui, 0 non et 2 abstentions, le Conseil a accepté la délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 12'000,- pour l'extension du mandat de réalisation de la Taxe professionnelle communale pour les années 2012 et 2013 et la mise à jour du rôle.

Séance du 29 avril 2015

- A l'unanimité des membres présents, le Conseil a accepté la délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir.
- A l'unanimité des membres présents, le Conseil a accepté la délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013.
- A l'unanimité des membres présents, le Conseil a accepté la délibération relative à l'engagement d'un crédit complémentaire de CHF 6'220,81 destinés à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la rénovation de la chaufferie de la salle communale.



Informations diverses

Election complémentaire du maire le 28.09.2014 - 1^{er} tour

Les candidates et candidats à l'élection du maire doivent être de nationalité suisse et habiter sur le territoire communal.

1. Dépôt des listes de candidatures

Les dépôts des listes de candidatures doivent s'effectuer, en mains propres, au service des votations et élections, **au plus tard le lundi 4 août 2014, à 12 h** (25, route des Acacias, 2e étage, entrée rue Adrien-Wyss, en face du garage Citroën).

Les listes des candidatures doivent être accompagnées:

- a) de la signature de 15 électeurs-trices au moins, ayant le droit de vote en matière communale;
- b) de l'acceptation écrite de la personne candidate.

Il est rappelé que tout dépôt de liste de candidatures qui, après vérification, ne respectera pas les conditions légales, sera refusé.

2. Documents nécessaires

Le service des votations et élections tient à la disposition des partis politiques, autres associations ou groupements, les formulaires indispensables et spéciaux pour le dépôt des listes de candidatures. (Ces formulaires doivent être retirés exclusivement au service des votations et élections).

GE-veille

La politique sécuritaire menée depuis plusieurs mois dans notre canton conduit à une baisse sensible des cambriolages. Il y a toutefois lieu de rester extrêmement vigilant!

GE-veille est le nouveau concept cantonal genevois de prévention des cambriolages. Ce concept implique l'ensemble des acteurs de la sécurité, soit la population, les autorités communales, les agents de police municipale et la police cantonale.

Son but est de sensibiliser la population aux « bons réflexes et bons gestes » faciles à mettre en oeuvre pour se protéger et protéger notre lieu de vie.

Les mesures de sécurité importantes

- Déposez vos valeurs et documents importants dans un coffre-fort bancaire.
- Fermez bien toutes les fenêtres et les portes avant de quitter votre domicile.
- Ne dévoilez pas votre absence prolongée par des indications telles que billets sur la porte, boîte aux lettres archi-pleine ou messages d'absence sur votre répondeur automatique.
- Méfiez-vous des cachettes de clés, telles que paillason, casier à lait, pot de fleurs, etc. qui sont parfaitement connues des cambrioleurs.
- Ne confiez vos clés qu'à des personnes de confiance.
- Entretenez-vous avec vos voisins sur le thème de la sécurité. Imaginez comment et quand vous pouvez vous entraider.

Poste-épicerie

L'Épicerie d'Hermance fait office d'agence postale.

La poste-épicerie est ouverte :

- du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 13h00.

Jour de fermeture hebdomadaire : le dimanche.

L'horaire pouvant être différent pendant les périodes de vacances scolaires il est prudent de consulter les panneaux d'affichage à l'entrée du magasin.

Service postal:

Vous pouvez faire vos envois (*lettres, recommandés et colis*) pour la Suisse et l'étranger.

Retraits d'envoi:

Les envois qui n'ont pas pu être distribués par le facteur pourront être retirés à l'agence postale à l'exception des actes judiciaires et de poursuite, les envois contre remboursement. Les envois soumis à des taxes et les mandats devront être retirés à l'office de poste d'Anières.

Paiements :

Versements sans numéraires (*en suisse et en francs suisses*) avec la PostFinance Card et les cartes Maestro. Retraits d'argent en francs suisses avec la PostFinance Card (montant garanti CHF 50,-, jusqu'à CHF 150,- maximum). Consulter le solde de votre compte postal.

Timbre-poste : carnets de 10 timbres (valeurs des timbres : CHF 1,- ou CHF 0,85).

Distribution :

La distribution à Hermance s'effectue depuis Vézenaz.



Informations diverses

Juin 2014

Déchets verts

Le ramassage des déchets verts a lieu chaque lundi. La liste de ce qui est accepté dans ces déchets ménagers et de jardin compostables est la suivante :

Épluchures, restes de repas (cuits ou crus), os, café et thé (avec filtres et sachets), coquilles d'œufs, marc de café (avec filtre), feuilles de thé (avec sachets), os, fleurs fanées, cendres de bois, cheveux, plantes de balcon et d'appartement (avec motte de terre mais sans le pot), feuilles mortes et résidus de récolte, Gazon, feuilles, branches de moins de 2 cm de diamètre. Les pelures d'agrumes et peaux de bananes, les coquilles d'huître et de moules, ainsi que les coques de noix peuvent également y être intégrés.

Les déchets ménagers compostables doivent être versés directement dans les conteneurs verts et ne doivent pas être placés dans des sacs biodégradables (papier ou plastique).

Ils doivent être soigneusement triés pour éviter toute contamination par d'autres résidus (piles, papier, etc.). Ils ne doivent contenir ni balayures, ni sacs d'aspirateurs, ni mégots de cigarettes, ni litières pour animaux.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Tailles des haies

Selon l'article 76 de la loi sur les routes :

«Les propriétaires sont tenus de couper toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée .

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 m. au-dessus de ladite voie.

Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés, jusqu'au :

15 juillet 2014.

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.»

Chardons, végétaux nuisibles et parasites

Les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des éléments de nature à infecter les fonds voisins sont tenus de les nettoyer d'ici au :

15 juillet 2014

conformément à l'article 1 de la loi sur les cultures et les fonds ruraux (M 2.1).

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Tranquillité publique

Tout excès de bruit de nature à troubler la tranquillité publique est interdit. De nuit, chacun doit s'abstenir de provoquer des bruits pouvant troubler le repos des habitants.



L'usage des tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit



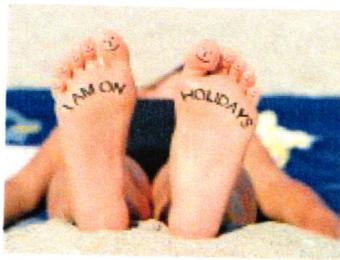
- a) de 20h00 à 8h00 du lundi au samedi
- b) le dimanche et les jours fériés.

Souffleuses

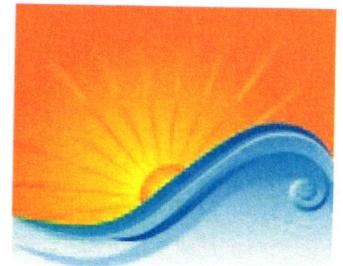
L'usage des souffleuses est **interdit :**
du 1er février au 30 septembre.

L'usage des souffleuses est autorisé :
du 1er octobre au 31 janvier avec les restrictions suivantes :

interdiction de 20h00 à 8h00 du lundi au samedi, le dimanche et les jours fériés.



Ouverture de la mairie



Du 30 juin au 24 août 2014 inclus, le secrétariat de la mairie sera ouvert :

Mardi : 14h30 - 18h00
Mercredi : 14h30 - 17h00
Jeudi : 14h30 - 17h00.

Du 7 au 25 juillet 2014, du vendredi au lundi et **en cas de décès uniquement**, vous pouvez contacter Mme Suzanne Tschopp au Tél. 079 916 55 27.

Manifestations de l'été

- 28 juin **Promotions**
Club Nautique
- 26 juillet **Intersociétés**
Sauvetage
- 1^{er} août **Fête nationale**
Commission culture et manifestation
- 17 août **Jazz sur la plage**
Association Jazz sur la Plage

